

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Dunkerque (59)

Réponses de Jean-Louis Gadea, au nom de la liste « La liste d'union »

— le 18/02/2020 à 09:37 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Au sein du conseil municipal, nommer un-e élu-e en charge de la voirie et des mobilités actives.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Ce comité réunira les services voiries de la CUD, l'élu en charge de la voirie et des mobilités actives de la ville et les organisations représentant les usagers du vélo, comme l'ADAV.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Cela demande explication: qui, quoi, quelle structure ?

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Le comité vélo identifiera les secteurs où la création de nouvelles pistes est nécessaire. Ces pistes seront facilement accessibles.

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Il faut revoir les zones 30 actuelles aux endroits double sens pour les vélos qui sont dangereux et accidentogènes.

Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Prévoir la mise en place de Vélorue.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°10 : je m'engage

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé en renforçant les dispositifs actuels (gare, pôles d'échange), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°12 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°13 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.
Renforcer les installations en quartiers résidentiels, éligibles au programme Alvéole.

Action n°14 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°15 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, pour recenser et traiter les points durs et les dysfonctionnements et pour développer l'expertise marche et vélo (rencontres entre municipalité, techniciens, usagers).

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°17 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°18 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°19 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°20 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Action n°21 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°22 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Voici les points avancés dans notre programme :

Développer le réseau de pistes cyclables ainsi que les stationnement plus sécurisés de vélo, imposer partout les doubles sens cyclables, construire des réseaux de voies cyclables à grande vitesse complètement séparées de la circulation automobile (« vélo routes ») pour faciliter les déplacements domicile-travail à vélo et réduire petit-à-petit la domination de la voiture comme mode de déplacement.

Mettre en place un véritable service public communal ou intercommunal du vélo, avec une tarification attractive et

progressive pour le prêt et l'entretien de vélos publics ou la mise à disposition par des SCOP en fonction des possibilités en tendant vers la gratuité et en maintenant tant que possible le service à un prix inférieur à celui des transports en commun.

Favoriser les bourses à vélos et ateliers de réparations.

Aménager l'espace urbain pour faciliter les déplacements à pied ou en vélo en engageant la piétonnisation des centres-ville denses

Aménager les berges, chemins ruraux ou vicinaux, délaissés de voirie pour créer des liaisons vertes réservées aux modes actifs.

Tolérance zéro des abus de stationnement des véhicules : sécurité des piétons aux heures de pointe, entrée/sortie des écoles, passages piéton, stationnements/passages réservés aux handicapés, véhicules de secours, professions médico-sociales...

Sécuriser les trajets vers l'école par des « cheminements verts » : relier entre eux par des voies piétonnes des espaces verts et terrains de jeux, afin de desservir les établissements scolaires de façon pédestre les écoles, et diminuer la place de l'automobile à proximité immédiate de l'école

Développer les pédibus pour les déplacements des enfants.